

INTRODUCTION

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (Service) publie cette année son septième rapport bisannuel. Il contribue, comme les précédents, à l'évaluation de l'exercice effectif des droits fondamentaux mis à l'épreuve par la pauvreté. Il formule aussi des recommandations aux autorités publiques afin de restaurer les conditions de leur exercice. Telle est en effet la mission légale du Service¹.

Le rapport est consacré cette fois au droit fondamental à la protection sociale, à savoir la sécurité sociale et l'assistance sociale. Le choix de cette thématique a très vite fait l'unanimité parmi les membres de la Commission d'accompagnement du Service. « *La sécurité sociale est prioritaire pour le maintien de la cohésion sociale, pour la prévention de la précarité, de la pauvreté et des inégalités sociales et pour l'émancipation de l'être humain* »². Il a été souvent souligné que c'est grâce à son système de protection sociale que la Belgique a pu limiter, plus que d'autres Etats membres de l'Union européenne, les effets de la crise. C'est vrai mais force est de constater aussi qu'elle ne protège pas tout le monde de la même façon et que les évolutions récentes – transfert des allocations familiales, dégressivité du chômage, réforme des pensions – suscitent beaucoup d'inquiétudes.

Le rapport a été rédigé avec des acteurs très divers : des personnes pauvres et leurs associations, des intervenants sociaux de services publics et privés, des représentants des partenaires sociaux, de mutualités, d'administrations, d'institutions publiques de sécurité sociale,... La thématique a mobilisé beaucoup de monde³. La démarche aussi, inédite pour beaucoup de participants, a été fort appréciée : partir des réalités vécues par des personnes qui vivent dans la pauvreté ou la précarité, analyser les dysfonctionnements dont elles témoignent et formuler ensemble des recommandations. Et prendre pour cela le temps : de très nombreuses rencontres ont été organisées durant

un an et demi, 3 réunions plénières et 20 réunions thématiques. Pour chacune d'elles, un compte rendu très complet a été rédigé afin de permettre à chacun de vérifier si sa contribution avait été bien comprise et de préparer la réunion suivante avec d'autres, si souhaité. Les citations qui figurent dans le rapport, en italique, sans mention de la source, correspondent à des interventions faites durant les rencontres et à des extraits d'interviews que nous avons menées.

La protection sociale est une matière complexe. Il a été nécessaire d'organiser des moments d'information sur certains aspects techniques au cours des rencontres, de façon à ce que chacun des participants puissent réellement participer aux échanges. Une telle démarche était nécessaire aussi pour pouvoir situer le vécu des uns et des autres dans le contexte réglementaire, au risque sinon de présenter un rapport que les responsables politiques et les partenaires sociaux pourraient difficilement s'approprier. Or, l'objectif est bien de contribuer au débat et à l'action politiques. Nous avons pu compter, pour aborder les aspects techniques, sur les compétences des administrations concernées, en particulier le SPF Sécurité sociale et le SPP Intégration sociale ainsi que des institutions publiques de la sécurité sociale.

Des rencontres spécifiques ont été organisées, relatives à la protection sociale pour les personnes sans emploi, les personnes malades et handicapées, les personnes pensionnées ainsi que les enfants et leur famille dont il est rendu compte dans les chapitres deux à cinq. Des rencontres plénières ont aussi été organisées, qui ont permis d'identifier des questions transversales ; elles sont présentées dans le premier chapitre.

Pour pallier les inconvénients de cette approche fragmentée, nous avons mené une trentaine d'entretiens avec des personnes qui vivent dans la pauvreté ou la précarité et organisé un groupe focus avec des intervenants de divers secteurs. Les récits que nous avons recueillis lors de ces interviews l'ont confirmé : ces personnes doivent généralement faire face à plusieurs problèmes à la fois ; une protection sociale insuffisante dans un domaine provoque une fragilisation d'autres mécanismes de protection ; les passages d'un statut à

1 Voir annexe 2 : Accord de coopération entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions relatif à la continuité de la politique en matière de pauvreté.

2 Considérant du texte de l'accord de coopération.

3 Voir liste des participants en annexe.

un autre sont des moments où la protection sociale est mise à mal. Nous avons choisi d'insérer entre chaque chapitre un de ces récits de vie, afin de nous rappeler la multi-dimensionnalité de la pauvreté, moins visible dans les chapitres thématiques.

Nous avons également eu l'occasion de travailler davantage qu'avant avec des acteurs concernés en Communauté germanophone. Une journée a été co-organisée à Eupen, le 26 avril 2013, par le ministre de la Famille, de la Santé et des Affaires sociales et le Service : celui-ci y a présenté l'état de ses travaux, et animé des ateliers sur les différentes thématiques abordées au cours des concertations.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a répondu positivement à la demande du Service de relire l'entièreté du projet de Rapport, sous l'angle de l'égalité des genres. Cette lecture est particulièrement importante lorsqu'on évoque la protection sociale. La loi du 12 janvier 2007 impose d'intégrer la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques définies au niveau fédéral belge (le *gender mainstreaming*). L'Institut a été désigné pour accompagner ce processus.

Le département migrations du Centre pour l'égalité des chances a également attiré l'attention sur les questions qui se posent de manière plus spécifique pour les migrants.

Nous vous souhaitons une fructueuse lecture !

Récit de vie I

Recueilli le 5 avril 2013

Un homme de trente-trois ans, souffrant de problèmes physiques et psychiques, vit seul dans la région du Luxembourg.

Cet homme de trente-trois ans a toujours vécu dans une situation précaire ; son père était indépendant dans le milieu forestier et sa mère ne percevait qu'une allocation minimale. Dès ses 18 ans, il est aidé par le CPAS pour poursuivre ses études. Il passe ensuite au chômage mais souffrant de problèmes psychiques et physiques, il est orienté vers la 'Vierge noire' où la « reconnaissance de 66 % de handicap me donnait à peu près l'équivalent du minimex [...] Et les points d'autonomie, qui étaient juste le minimum pour avoir une rétribution me permettaient de gagner à l'époque, je vais dire, € 70 en plus que le minimex ». Il a le statut BIM.

Ses problèmes psychologiques et physiques le font douter de ses chances de trouver un emploi, même en entreprise de travail adapté (ETA), et de manière générale, de pouvoir améliorer sa situation. « Même les ateliers protégés, à la limite, j'y rentrerais pas parce que là... il y a un manque de place [...]. Les ETA ou les trucs dans ce genre-là, même ça je sais pas si je pourrais. »

Il qualifie l'aide sociale de 'symbolique' et estime que, sans l'argent mis de côté pendant son enfance, il serait à la rue. « Si on n'a pas quelque chose avant la vie d'adulte, si on n'a pas la chance d'avoir un petit peu de côté, ça ne sert à rien. Les aides sociales, elles sont là, elles existent, mais vu le prix des choses actuellement, c'est plus symbolique qu'autre chose. » Il suit des formations rémunérées et effectue des petits jobs « pour dire que de temps en temps, je pouvais manger autre chose que des pâtes et du riz quoi. [...] J'aurais jamais su tenir avec ce qu'ils me donnaient [...]. Donc j'ai pris énormément de poids à cause de ça et à cause des médicaments. »

Sans espoir d'une amélioration de son état de santé, il s'interroge sur ses possibilités d'avenir. « J'ai 33 ans, donc je serais condamné à vivre pendant 40 ans dans une chambre en étant pauvre et tout. C'est ça qu'on appelle laisser vivre les gens en dignité humaine ? » Il détaille de nombreuses difficultés liées à sa situation, dont le stress de vivre dans la pauvreté, une alimentation peu équilibrée, l'accès au logement, le coût de l'énergie même au tarif social, le manque de moyens pour avoir une vie sociale et des loisirs etc. Le fait d'habiter dans une région mal desservie par les transports publics et « où il n'y a même pas un petit magasin de proximité » complique encore sa situation.

Il estime également que le passage au taux cohabitant décourage toute vie de couple. « On a fait la connerie de quand-même vouloir cohabiter, de vouloir avoir une vie normale et digne, de couple [...] chacun perdait plus ou moins € 400. Et nerveusement, vivre dans la précarité tout le temps, c'est impossible. on se disputait rien qu'à cause des factures [...]. L'aspect financier entre autres choses a rempli mon couple et maintenant, conclusion de tout ça, tout ce que je sais c'est que je ne pourrai jamais me mettre en couple officiellement rien que parce qu'à la Vierge Noire, il y le taux cohabitant [...], on est incité à rester isolé. »

Selon lui, les possibilités de recours sont essentiellement théoriques. « C'est pas pensable.

En théorie, j'ai le droit de me plaindre au tribunal du travail, en pratique, j'ai pas les moyens, que ce soit médical, financier, nerveux ou autre de le faire. »

Depuis 2009, il a pu trouver un emploi à mi-temps au sein d'une ASBL qui lui rapporte plus ou moins 900 euros. Même si ce travail ne lui permet pas de gagner beaucoup d'argent, il s'estime néanmoins chanceux d'avoir été engagé vu les difficultés qui sont les siennes. « *De la cinquantaine de personnes que je côtoie atteintes mentalement, au moins, je suis le seul à avoir un emploi rémunéré.* » Il complète ce revenu par des indemnités de la 'Vierge Noire' de plus ou moins 250 euros.